

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS  
ARRONDISSEMENT DE BETHUNE - CANTON D'AIRE SUR LA LYS

COMMUNE D'ESTRÉE-BLANCHE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE

L'an deux mil vingt-deux le trente septembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard DELETRE, Maire en suite de convocation en date du 16 septembre 2022.

**Présents :** Mesdames DEGRAVE Patricia, RIVELON Fabienne, DUFOUR Maryvonne, KOWALK Marie-Laure, LEVERT Aline, TISON Séverine, Messieurs DELETRE Bernard, AMMEUX Rémy, CARPENTIER Fredy, LECOCQ Benjamin.

**Absents excusés :**

M. MARLES Michel qui a donné procuration à M. AMMEUX Rémy

M. RAMOS Jonathan qui a donné procuration à Mme DEGRAVE Patricia

M. SOUFFLET Stéphane qui a donné procuration à M. CARPENTIER Fredy

M. THOREL Guillaume

Mme MANTEL Christelle

**Secrétaire :** Mme KOWALK Marie-Laure

**OBJET : DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE DE MODIFICATION SUBSTANTIELLE DU PLAN D'EPANDAGE DES PRODUITS NORAMBIO ET NORAMCAL SITUE SUR LES TERRITOIRES DES COMMUNES DES DEPARTEMENTS DU NORD ET DU PAS DE CALAIS PAR LA SAS NORPAPER AVOT VALLEE**

La séance se poursuivant, Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de l'ouverture d'une enquête publique pour la demande de modification substantielle du plan d'épandage des produits Norambio et Noramcal sur le territoire de communes du Nord et du Pas-de-Calais par la SAS NORPAPER AVOT VALLEE.

La commune est concernée pour une parcelle d'une contenance de 2 ha 18 située le long de la chaussée Brunehaut.

Ouï l'exposé de M. le Maire et après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide

**A L'UNANIMITE :**

- De donner un avis favorable à la demande de modification substantielle du plan d'épandage des produits Norambio et Noramcal sur le territoire de communes du Nord et du Pas-de-Calais et notamment sur la commune d'ESTREE-BLANCHE par la SAS NORPAPER AVOT VALLEE.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits  
Publié, notifié & rendu exécutoire le 03 octobre 2023

Pour extrait conforme,

Le Maire,

05 OCT. 2022

